

Arrondissement de Forcalquier

MAIRIE DE



QUINSON

Téléphone : 04.92.74.40.25

Télécopie : 04.92.74.00.03

Email : mairie.quinson@wanadoo.fr

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018
A 20 HEURES 30

Présents :

ANDRE DE LA PORTE Paul - BAGARRE Robert - BERNE Arlette – ESPITALIER Jacques (Maire et Président de séance) – GARCIN René – GUIGNANT Francis – MERIE Isabelle
PETIT Geneviève - QUEROL Andrée.

Absents:

BOTTET Manuelle ayant donné pouvoir à ESPITALIER Jacques
GONSOLIN Yves ayant donné pouvoir à GUIGNANT Francis

Secrétaire :

BERNE Arlette

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2017.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu qui a été établi suite à la séance du 18 décembre 2017.

2) Elaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) – bilan de la concertation publique.

Conformément à l'article L 103-6 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration du projet de révision du POS et de sa transformation en PLU conformément aux modalités de concertations définies dans la délibération en date du 28 mai 2014 mettant en révision le POS et le transformant en PLU.

L'élaboration du PLU s'est faite à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. Ainsi, les élus en charge de l'urbanisme ont travaillé avec le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU, accompagné d'une paysagiste DPLG et ont bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Des ateliers thématiques ont été réalisés sur le terrain et en Mairie : sur le diagnostic, sur les besoins, sur le zonage, le règlement, sur le thème de l'agriculture, sur l'architecture, sur le PADD, sur les OAP, ...

A chaque étape de travail, après validation par la commission urbanisme, le projet a été présenté publiquement à la population, dans le cadre d'une concertation publique, ouverte à tous, dans le cadre des réunions publiques de concertation.

La concertation et l'information au public, présentant le projet aux différents stades d'avancement, se sont réalisées de la manière suivante :

- Un registre a été ouvert en Mairie pour recueillir les observations du public tout au long de la procédure
- Un atelier de travail a réuni les exploitants agricoles le 16 septembre 2015
- Lors de la journée portes ouvertes du Parc Naturel Régional du Verdon organisée à Quinson, un atelier « visite de terrain de Quinson : concertation sur les règles du PLU » a été organisé avec des habitants volontaires le 27 septembre 2015
- Des réunions publiques, présentant des points d'étapes du dossier, se sont déroulées les :
 - 02 avril 2015 : réunion au cours de laquelle ont été présentés l'état des lieux et les premiers enjeux du diagnostic communal, du patrimoine villageois et des enjeux paysagers. Cette présentation a été suivie d'un débat, de type « questions-réponses » entre la population et les élus, assistés du bureau d'études et de l'architecte

- 28 janvier 2016 : réunion au cours de laquelle a été présenté le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, auparavant débattu en conseil municipal en date du 06 janvier 2016. Cette réunion fut suivie d'un débat, de type « questions-réponses » entre la population et les élus, assistés du bureau d'études.
- 27 octobre 2016 : réunion au cours de laquelle fut présenté l'état d'avancement du PLU et notamment le projet de zonage et de réglementation. Cette réunion fut également suivie d'un débat, de type « questions-réponses » entre la population et les élus, assistés du bureau d'études.
- Des articles ont été régulièrement diffusés dans le bulletin municipal (juillet 2014) et dans les comptes rendus des conseils municipaux affichés en Mairie et publiés sur le site internet de la commune (30 octobre 2014, 03 décembre 2014, 16 décembre 2015, 06 janvier 2016, 28 septembre 2016, 16 novembre 2016, 08 mars 2017, 11 avril 2017, 1^{er} juin 2017, 27 juillet 2017, 28 septembre 2017, 18 décembre 2017).
- Une association agréée a demandé à être consultée officiellement durant l'élaboration du PLU : une réunion en Mairie avec le Maire, le bureau d'études et l'association pour la protection des sites et lacs du Verdon s'est tenue le 11 janvier 2017.

Monsieur le Maire expose enfin les résultats de la concertation :

- La concertation avec la population a permis d'affiner le projet de PLU en étudiant les demandes des habitants
- Le bilan de cette concertation fait apparaître que le projet de PLU reçoit un avis favorable de la population, laquelle insiste particulièrement sur la préservation du cadre de vie rural existant à Quinson, sur la qualité de son patrimoine et de son environnement, tout en maintenant des possibilités d'accueil de nouvelles constructions.

Ainsi le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 103 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2014 ayant engagé la procédure de révision du POS et sa transformation en PLU,

Vu le bilan positif de cette concertation présentée par Monsieur le Maire faisant ressortir un avis globalement favorable de la population au projet de PLU lequel protège les paysages agricoles et forestiers et le patrimoine tout en favorisant un développement urbain respectueux de l'architecture villageoise de Quinson,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de la présentation du bilan de la concertation,
- Dit que la présente délibération sera portée à la connaissance du public par affichage en Mairie durant un mois.
- Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à Madame le Sous Préfet et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

3) Elaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) – Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2014 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU et définissant les modalités de déroulement d'une concertation durant tout le temps de l'élaboration du projet,

Vu les réunions associant les personnes publiques tenues les :

- 02 avril 2015
- 28 janvier 2016
- 27 octobre 2017

Vu le débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD en date du 06 janvier 2016,

Vu le passage en Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages (CDNPS) le 13 juillet 2017 et le 07 décembre 2017,

Vu la délibération tirant le bilan de la concertation en date du 22 janvier 2018,

Vu le dossier de PLU comportant le rapport de présentation avec évaluation environnementale et évaluation des incidences Natura 2000, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, les pièces règlementaires (écrites et graphiques), les documents graphiques et les annexes générales,

Des réunions de travail se sont tenues, tout au long de l'élaboration du PLU avec les Personnes Publiques Associées (PPA) : l'Etat représenté par la DDT, la Région, le Département, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce, l'Institut National des Appellations d'Origine, le Centre Régional de la Propriété Forestière, les communes limitrophes, le Parc Naturel Régional du Verdon, la DLVA.

Selon leur vocation et leur intérêt, les PPA ont participé aux réunions et ont permis de faire avancer le projet.

A chaque étape de travail, après validation par la commission urbanisme et mise en forme, le projet a été présenté :

- Publiquement à la population, dans le cadre d'une concertation publique ouverte à tous et notamment lors des réunions publiques tenues en la salle polyvalente communale. Au total, trois réunions publiques ont été organisées durant l'élaboration du PLU, les 02 avril 2015, 28 janvier 2016 et 27 octobre 2017. Chacune de ces trois réunions fait l'objet d'un compte rendu.
- Aux Personnes Publiques Associées conviées aux réunions de travail organisées par la commission urbanisme. Au total, huit réunions de travail ont associé tout ou partie des personnes publiques :
 - 02 mars 2015 : avec le chargé d'études environnement du PNRV,
 - 02 avril 2015 : réunion PPA n° 1 portant sur le diagnostic,
 - 14 décembre 2015 : avec le responsable de la révision du SCOT DLVA,
 - 28 janvier 2016 : réunion PPA n° 2 portant sur le PADD,
 - 24 février 2016 : avec le responsable de la révision du SCOT DLVA,
 - 02 juin 2016 : avec les représentants du Département en charge du projet de déplacement du village préhistorique
 - 27 octobre 2016 : réunion PPA n° 3 portant sur le règlement et le zonage,
 - 16 mai 2017 : réunion avec le paysagiste conseil de l'Etat au sujet des sites soumis à CDNPS.
- Le projet de PLU et notamment les secteurs situés en discontinuité au titre de la loi Montagne a été présenté en Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages (CDNPS) le 13 juillet 2017 et le 07 décembre 2017.
- Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis écrit aux personnes publiques associées à son élaboration et mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête le projet de PLU de la commune de Quinson tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- Précise que la présente délibération sera transmise aux personnes consultées en application des articles L 153-15 à L 153-17 qui donneront un avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet de plan. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables,
- Précise que, conformément à l'article R 153-6, le PLU ne peut être approuvé qu'après avis de la Chambre d'Agriculture, de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité dans les zones d'appellation d'origine contrôlée et, le cas échéant, du Centre National de la Propriété Forestière lorsqu'il prévoit une réduction des espaces agricoles ou forestiers. Ces avis sont rendus dans un délai de deux mois à compter de la saisine. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable,
- Précise que le PLU sera transmis aux personnes publiques suivantes :
 - Monsieur le Préfet
 - Monsieur le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
 - Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV)
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
 - Monsieur le Président de la communauté d'agglomération DLVA
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
 - Monsieur le Président de l'Institut National des Appellations d'Origine
 - Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
 - Messieurs les Maires des communes limitrophes
 - Monsieur le Président de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
 - A la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- Conformément à l'article L 133-6 du code de l'urbanisme, le dossier du PLU, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public
- Conformément à l'article R 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

4) Elaboration du PVAP : proposition du bureau d'études BEGEAT et de Madame Miléna ANNALORO pour la mise en œuvre d'une convention relative aux modalités de règlement financier de leurs missions.

Monsieur le Maire rappelle que le bureau d'études BEGEAT associé à Madame Miléna ANNALORO (architecte du patrimoine), a été choisi afin d'assurer l'élaboration du PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) de la commune.

Il rappelle que le montant total de la mission s'élève à 27 825 € hors taxes et que l'acte d'engagement prévoit le versement d'acomptes suivant les modalités définies à l'article 9.4 du cahier des charges : « *la mission du chargé d'études sera rémunérée selon un prix global et forfaitaire. Les paiements pourront être effectués par versement périodique après accomplissement de chaque phase du dossier* ».

Le cabinet BEGEAT a adressé à la commune un projet de convention reprenant la mission et proposant des modalités de fractionnement de chaque phase permettant ainsi le versement d'acomptes.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention et demande au Conseil Municipal de se positionner sur cette question.

Approbation à l'unanimité.

5) Modification des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical du Parc Naturel Régional du Verdon, réuni en séance du 15 novembre 2017, a adopté à l'unanimité la modification de ses statuts portant essentiellement sur :

- La validation du nouveau périmètre du syndicat mixte suite à l'adhésion des collectivités du bassin versant du Verdon au titre du 2^{ème} objet du syndicat mixte : gestion globale du grand cycle de l'eau
- L'intégration des EPCI dans le syndicat mixte

Il indique que conformément aux statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon en vigueur, chaque commune membre du syndicat mixte dispose d'un délai de trois mois pour approuver cette modification, à compter de la notification de cette décision par le Président du syndicat mixte.

Cette modification des statuts sera ensuite entérinée par un arrêté de Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence si au moins la moitié des membres du syndicat l'ont approuvée.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du comité syndical du Parc Naturel Régional du Verdon en date du 15 novembre 2017 adoptant la modification des statuts.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur cette question.

Approbation à l'unanimité.

6) Lotissement La Baume : reprise par la commune de la voirie et des réseaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération en date du 29 novembre 2002 a validé la rétrocession des réseaux et de la voirie du lotissement La Baume au profit de la commune.

La délibération précisait que cette cession amiable devait être concrétisée par un acte notarié, ce qui n'a jamais été réalisé.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement en date du 08 mars 2017 à la proposition de prorogation et de rachat des baux du lotissement « La Baume » formulée par la Société Habitations de Haute Provence, procédure qui est actuellement dans l'attente de la régularisation de la rétrocession des réseaux et de la voirie par un acte notarié.

Monsieur le Maire indique que le notaire demande, compte tenu de l'ancienneté de la délibération initiale, une nouvelle délibération en confirmant les termes.

Approbation à l'unanimité.

7) Autorisations d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique de Quinson et Vinon sur Verdon.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 a modifié les conditions relatives à l'occupation et à l'utilisation privatives du domaine public imposant une mise en concurrence préalable à l'attribution des autorisations d'occupation temporaire du domaine public concédées par EDF à la commune pour la gestion des berges.

La commune de Quinson est directement impactée par ces dispositions car quatre lots sont actuellement exploités :

- lot 1 : prestataire nautique (location de bateaux électriques)
- lot 2 : prestataire balnéaire (location de canoés, kayaks, pédalos et paddle)
- lot 3 : au profit d'une association à but non lucratif loi 1901 réservé à un club de canoés kayaks
- lot 4 : gestionnaire du minigolf

Considérant ce qui précède, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'afin de mettre en œuvre cette disposition, plusieurs réunions se sont déroulées entre les services d'EDF et les communes d'Esparron de Verdon et Saint Julien le Montagnier afin de réaliser en commun les documents nécessaires à cette mise en concurrence.

Il est prévu que ces documents soient affichés en Mairie et publiés sur le site internet de chaque commune jeudi 25 janvier 2018 avec comme date limite de dépôt des dossiers le lundi 05 mars 2018 à 12 heures.

Monsieur le Maire présente les documents qui ont été élaborés et demande au Conseil Municipal de se positionner sur ce dossier.

Approbation à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Monsieur le Maire présente au conseil municipal les projets d'aménagement :
 - de la RD 11 notamment en matière sécurisation piétonne
 - de la RD 15 (sentier piétonnier)
- 2) Monsieur le Maire informe l'assemblée que le commissaire enquêteur ayant réalisé l'enquête publique relative au déclassement/reclassement de chemins communaux a remis son rapport : ce dossier sera présenté pour délibération au conseil municipal lors de sa prochaine séance.
- 3) Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur Guy DE REGIBUS informant la commune qu'il cesse son activité de camion pizza sur la place de la Mairie à compter du 13 janvier 2018.
- 4) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Arts Expo Culture sollicite la mise en place de cimaises dans la salle polyvalente « l'Emancipatrice » : le conseil municipal demande qu'une étude soit réalisée. Ce dossier sera représenté lors d'une prochaine séance.
- 5) Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Parc Naturel Régional du Verdon qui sollicite la commune afin d'installer un relais radio sur l'ancienne aire de nourrissage du vautour percnoptère, située en forêt communale de Quinson. Ce relais, intégré au réseau radio « sécurité Verdon » permettra de couvrir une partie importante des basses gorges du Verdon et du massif forestier de Male-Sauque. Monsieur le Maire présente le projet d'implantation de ce relais radio pour lequel il sollicite l'avis du Conseil Municipal. Approbation à l'unanimité.
- 6) Monsieur le Maire rappelle que plusieurs véhicules sont stationnés en stationnement abusif de plus de 7 jours sur la commune et propose qu'un appel d'offres soit lancé pour désigner une fourrière agréée. Approbation à l'unanimité.

Plus aucune autre question n'étant abordée, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.

La secrétaire de séance
Arlette BERNE

Le Maire
Jacques ESPITALIER